

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024**

**Le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**Date d'envoi de la convocation :** 16 septembre 2024

**PRÉSENTS :**

**Les Adjointes au Maire :**

**Mesdames** FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC

**Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET.

**Les Conseillers municipaux :**

**Mesdames** – BIRLOUET – CANOVAS – CHAUVIN – DAVID – LE PALLEC (19h08 – avant les délibérations) – PELLETIER – SAUVÉE

**Messieurs** – DUFFE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

**PROCURATIONS :**

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à Mme CANOVAS

M. DESSAUGE a donné pouvoir à Mme SAUVÉE

M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à M. NEDELEC

Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC

**EXCUSES :**

Mme HUET

**ABSENTS :**

Mme ANDRIAMANDIMBY

Mme METENS

Mme RICHOUX

**SECRÉTAIRE :** M. GAUTHIER

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
24.76	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2024.
<b>URBANISME ET CADRE DE VIE</b>			
24.77	E. NEDELEC	SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2023	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>PREND ACTE</b> du rapport relatif à la délégation de service public de l'assainissement pour l'exercice 2023.
24.78	E. NEDELEC	TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT A MONTFORT COMMUNAUTE	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>EMET</b> un avis favorable à la prise de compétence anticipée de l'assainissement par Montfort Communauté ; - <b>APPROUVE</b> la mise à jour des statuts de Montfort Communauté relative au transfert de la compétence assainissement à Montfort Communauté à compter du 1er janvier 2025 ; - <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24.79	E. NEDELEC	LIGNES DIRECTRICES DES DISCUSSIONS A VENIR SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>SOLLICITE</b> une durée d'harmonisation des tarifs usagers de six ans à partir de 2025 auprès de Montfort Communauté ;</li> <li>- <b>DEMANDE</b> à Montfort Communauté une bonne prise en compte des investissements soutenus nécessaires à la ville de Montfort, notamment les travaux sur les eaux parasites, avec un montant estimé à 2,5 Millions d'euros d'ici 2030.</li> </ul>
-------	------------	--	--

### EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITES, SANTE, FAMILLE, SPORT

24.80	L. CANOVAS	COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCA) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND ACTE</b> de la présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (CCA),</li> <li>- <b>DIT</b> que le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité sera transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.</li> </ul>
24.81	P. GUILLOUET	SIGNATURE DE LA CHARTE DE VILLE AMBASSADRICE DON D'ORGANES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EMET</b> le vœu de faire de Montfort-sur-Meu, une ville ambassadrice du don d'organes ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la charte « Ville Ambassadrice Don d'Organes » ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à organiser des actions de sensibilisation sur le sujet.</li> </ul>

### CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE

24.82	M. LE GUELLEC	PROJET DE LA RESIDENCE DE LA COMPAGNIE LA GRENADE - ANNEE 2024 (FAAT)	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> l'attribution d'un soutien de 4 845 € TTC à la compagnie La Grenade pour la prestation de service susnommée,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.</li> </ul>
-------	---------------	---	--

### TRANSITION ECOLOGIQUE, MOBILITES, GESTION DES RISQUES

24.83	E. NEDELEC	PASSAGE D'ITINERAIRE PEDESTRE ET EQUESTRE SUR UN CHEMIN MITOYEN - BOIS DE SAINT-LAZARE	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le projet de convention à signer entre la commune de Montfort-sur-Meu et M. PORTEU de LA MORANDIERE annexé à la présente délibération,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>
-------	------------	--	---

### DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, IMPLICATION CITOYENNE, COMMUNICATION

24.84	V. SAUVÉE	REGLEMENT BUDGET PARTICIPATIF - EDITION 3 - 2025	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> la réalisation du budget participatif montfortais dans les conditions du règlement tel qu'annexé ;</li> <li>- <b>MET EN PLACE</b> pour l'année 2025 une enveloppe budgétaire de 25 000 € TTC dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</li> </ul>
-------	-----------	--	--

### FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES

24.85	P. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2024 RECRUTEMENT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la création de poste ainsi présentée : <table border="1" data-bbox="959 1541 1476 1630"> <thead> <tr> <th>CREATION</th> <th>DATE</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</td> <td>01/10/2024</td> <td>Gestionnaire comptable</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>- <b>MODIFIE</b> le tableau des effectifs en conséquence,</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits nécessaires au budget,</li> <li>- <b>DIT</b> que, conformément aux articles 332-8 et 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, l'autorité territoriale pourra recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire,</li> <li>- <b>DIT</b> que la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe sera actée lors du prochain conseil municipal, après avis du CST.</li> </ul>	CREATION	DATE	POSTE	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/10/2024	Gestionnaire comptable		
CREATION	DATE	POSTE									
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01/10/2024	Gestionnaire comptable									
24.86	P. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2024 REUSSITE A UN CONCOURS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> la modification du tableau des effectifs suivante : <table border="1" data-bbox="970 1883 1461 2002"> <thead> <tr> <th>GRADE ACTUEL</th> <th>AVANCEMENT AU GRADE DE</th> <th>DATE</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe (C)</td> <td>Animateur (B)</td> <td>01/10/2024</td> <td>Aide bibliothécaire - coordonnateur numérique</td> </tr> </tbody> </table> </li> <li>- <b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au budget,</li> <li>- <b>DIT</b> que conformément aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale pourra recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire sur ces postes.</li> </ul>	GRADE ACTUEL	AVANCEMENT AU GRADE DE	DATE	POSTE	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Animateur (B)	01/10/2024	Aide bibliothécaire - coordonnateur numérique
GRADE ACTUEL	AVANCEMENT AU GRADE DE	DATE	POSTE								
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	Animateur (B)	01/10/2024	Aide bibliothécaire - coordonnateur numérique								

24.87	P. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉE</b> le poste non permanent à temps non complet, tel que présenté ci-dessous :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="895 174 1549 293"> <thead> <tr> <th>NB</th> <th>GRADE</th> <th>TEMPS DE TRAVAIL</th> <th>POSTE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>DU 30/09/2024 AU 07/07/2025</b></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES</td> <td>23.5/35</td> <td>ATSEM Moulin à Vent</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer le contrat afférent,</li> <li>- <b>PREVOIT</b> les crédits au budget.</li> </ul>	NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE	<b>DU 30/09/2024 AU 07/07/2025</b>				1	AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	23.5/35	ATSEM Moulin à Vent
NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE												
<b>DU 30/09/2024 AU 07/07/2025</b>															
1	AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	23.5/35	ATSEM Moulin à Vent												
24.88	P. DUFFE	REMUNERATION DES VACATAIRES	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ARRETE</b> les rémunérations forfaitaires selon les montants suivants :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="1043 454 1477 667"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant forfait vacation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diplômé BAFA</td> <td>90,50 €</td> </tr> <tr> <td>Stagiaire BAFA / non diplômé</td> <td>77,50 €</td> </tr> <tr> <td>Stagiaire BAFA mineur</td> <td>67,50 €</td> </tr> <tr> <td>Nuit camp</td> <td>24,23 €</td> </tr> <tr> <td>Soirée</td> <td>12,11 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DIT</b> que cette actualisation entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,</li> <li>- <b>DIT</b> que les crédits correspondants sont prévus au budget.</li> </ul>		Montant forfait vacation	Diplômé BAFA	90,50 €	Stagiaire BAFA / non diplômé	77,50 €	Stagiaire BAFA mineur	67,50 €	Nuit camp	24,23 €	Soirée	12,11 €
	Montant forfait vacation														
Diplômé BAFA	90,50 €														
Stagiaire BAFA / non diplômé	77,50 €														
Stagiaire BAFA mineur	67,50 €														
Nuit camp	24,23 €														
Soirée	12,11 €														
24.89	M. BERTRAND	DSP CREMATORIUM – RAPPORT DU DELEGATAIRE 2023	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PREND ACTE</b> du rapport relatif à la délégation de service public du crématorium pour l'exercice 2023.</li> </ul>												
<b>URBANISME ET CADRE DE VIE</b>															
24.90	JL BOURGOGNON	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE ILOT PEUGEOT / RUE DE RENNES – AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE 2019	<p><b>Après avoir délibéré, à 20 voix pour, 5 contres (Mmes CHAUVIN, DAVID et M. THIRION, TILLARD, PARTHENAY), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 30 avril 2019, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>												

**Fabrice DALINO,**  
Maire.

